



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Représentativité : progression de la CFDT, qui passe en 2ème position chez les journalistes

Le 28 mai 2021 - La CFDT devient la 2ème organisation syndicale la plus choisie par les salariés relevant de la convention collective des journalistes, après Solidaires (SNJ) et avant le SNJ-CGT. La compilation des résultats des élections professionnelles depuis quatre ans, présentée le 26 mai aux partenaires sociaux réunis au sein du Haut Conseil du dialogue social (HCDS), a en effet permis d'établir les chiffres de la représentativité, branche par branche.

MAI 2021



En 2ème position chez les journalistes !

Avec 21,75% voix des journalistes (suffrage exprimés), la CFDT progresse de près de 2,5 points (19,37% en 2017). Solidaires progresse également, passant de 37,83% à 40,24%. La CGT passe de 24,56% à 20,12%. FO de 8,72% à 7,51%. La CFTC de 4,89% à 5,95%. La CFE-CGC de 2,23% à 2,44%.

Seules les organisations syndicales dépassant les 8% sont déclarées représentatives. FO n'atteignant plus le seuil de peu, ce sont Solidaires, la CFDT et la CGT qui représenteront désormais les salariés de la profession (cf. tableau ci-dessous, sous réserve de la publication des arrêtés officiels de représentativité par le ministère du Travail à l'automne)

La CFDT-Journalistes se réjouit de cette progression, qui témoigne qu'une voix constructive, mue par l'intérêt collectif et pas seulement l'intérêt catégoriel, et portant un projet de société global, est de plus en plus entendue par la profession.

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt_ftv

/cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

Convention collective des journalistes (IDCC 14 80) Représentativité 2021

	CFDT	CGT	CGT-FO	SOLIDAIRES
2017	22,87%	27,75%	11,70%	37,67%
2021	26,43%	24,45%	—	49,12%



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MAI 2021

Une place renforcée dans les négociations

Le pourcentage de représentativité déterminera notre place dans les commissions nationales paritaires, et notamment le nombre de sièges que nous aurons à y occuper, mais pas celle de la CCIJP, déterminée par un suffrage direct de tous les journalistes. Nous invitons d'ores et déjà les journalistes – qui auront à voter en novembre prochain - à considérer que cette commission doit être aussi plurielle que ne le sont les représentants du personnel dans les entreprises.

En revanche, certains indicateurs sont inquiétants, notamment la participation de 55,42 %, en baisse de 1,92 % par rapport à 2017. Plus que jamais, l'engagement syndical est nécessaire pour réenchanter notre métier et nos collectifs de travail.

Par ailleurs, la CFDT-Journalistes est très fière de faire partie d'une confédération qui reste la première organisation syndicale de France avec 26,77 % des suffrages (+0,38 point) et creuse l'écart. Les salariés du privé ont, une nouvelle fois, fait le choix d'un syndicalisme utile, qui répond à leurs préoccupations. Par leur vote, ils ont exprimé leur confiance en un ou une collègue qui les représente, dans une organisation qui agit quotidiennement pour améliorer leur vie au travail. Cela nous confère une grande responsabilité.

Pas tous les journalistes, pas que les journalistes !

Cette mesure, issue des élections CSE en entreprises de presse et des élections TPE, repose sur les voix exprimées par les salariés votant dans les collèges associés à la convention collective des journalistes (1480), à ne pas confondre avec les voix des journalistes. Selon les entreprises, il n'y a pas toujours de collège spécifique journalistes aux élections CSE, ceux-ci pouvant être rattachés à des collèges cadres ou employés. Mais ces derniers collèges apportent leurs voix (toutes les voix) à la 1480 si le document officiel de résultats (le Cerfa) mentionne ce numéro de convention collective.

En clair, la représentativité des syndicats dans la profession de journaliste repose en grande partie sur les voix des journalistes, mais pas seulement eux (un cadre non journaliste, un technicien peut, selon les cas, compter dans cette mesure) et surtout pas sur toutes leurs voix. Dans certaines entreprises les voix des journalistes aux élections CSE ne sont pas "versées" au calcul de la 1480. Elles peuvent n'être versées à aucune convention collective ou même à une toute autre convention collective, si le nombre de salariés dans l'unité économique et sociale donnée est plus portée sur la publicité, par exemple. Complexe !

Cela explique pourquoi le nombre d'inscrits (28566) ne correspond pas à la population des journalistes.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**